

Le 25 mai 2011

Par télécopieur  
(418-528-6999)

Mme Marie Rinfret  
Mme Carol Robertson  
Mme Sophie Raymond  
Commission de l'équité salariale  
200, Chemin Ste-Foy, 4e étage  
Québec (Québec) G1R 5A1

**Objet : Plainte relative à l'exercice d'équité salariale**

Mesdames,

Le Syndicat des employées et employés de l'UQAM (SEUQAM), par la présente, porte plainte contre l'Université du Québec à Montréal au motif que l'employeur calcule les ajustements salariaux pour la période comprise entre le 21 novembre 2001 et jusqu'à ce jour sur la base de salaires théoriques à partir du 1<sup>er</sup> juin 2004, date où une nouvelle structure salariale est entrée en vigueur pour le groupe des emplois de bureau.

Le SEUQAM représente des personnes salariées au sein de cette entreprise qui sont visées par l'obligation de l'employeur de réaliser une démarche d'équité salariale et de verser les ajustements salariaux requis.

Nous demandons à la Commission de faire enquête et de communiquer avec Gérard Lamoureux au 514-987-6197 pour obtenir toute information supplémentaire.

Veuillez recevoir l'expression de nos salutations les meilleures,



Roland Côté  
Président